

Compte rendu

**Consultation des champions des langues officielles
le mardi 22 mai 2001**

17h30 - 19h30

Centre canadien de gestion, 65, rue Guigues, Ottawa, salle Plénière 2

menée par

Madame Dyane Adam

Commissaire aux langues officielles

et

Madame Diana Monnet

Secrétaire adjointe aux langues officielles

Secrétariat du Conseil du Trésor

Mai 2001

Table des matières

	Page
I. CONTEXTE	3
II. PARTICIPANTS	3
III. COMMENTAIRES REÇUS	4
A. Les langues officielles et la modernisation de la gestion des ressources humaines	4
1. Identification linguistique, dotation et classification des postes bilingues	4
2. Formation linguistique	4
3. Évaluation de la langue seconde	5
4. Recrutement externe	5
5. Formation et perfectionnement	5
6. Prime au bilinguisme	5
7. Imputabilité / Responsabilisation des fonctionnaires	6
8. Bilinguisme pour les membres du groupe de la direction (CBC EX)	6
9. Traduction	6
10. Changement de culture	6
11. Éléments de modernisation du régime linguistique	7
12. Autres	8
B. Plan stratégique d'activités pour appuyer les champions des langues officielles	8
IV. SUIVIS À LA SESSION DE CONSULTATION	9
A. Les langues officielles et la modernisation de la gestion des ressources humaines	9
B. Plan stratégique d'activités pour appuyer les champions des langues officielles	10
V. ANNEXE	11

Consultation de champions des langues officielles, le 22 mai 2001 - compte rendu

I. CONTEXTE :

Le 22 mai 2001, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a mené, en partenariat avec la Commissaire aux langues officielles, une consultation auprès d'un groupe de champions des langues officielles, portant sur deux sujets en particulier :

- A. Les langues officielles et la modernisation de la gestion des ressources humaines.
- B. Un plan stratégique d'activités pour appuyer les champions des langues officielles.

II. PARTICIPANTS :

Dyane Adam	Commissaire aux langues officielles
Diana Monnet	Secrétariat du Conseil du Trésor
Bruno Bonneville	Commission du droit du Canada
Jean-Claude Bouchard	Industrie Canada
Michel J.Cardinal	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
André Carrière	Développement des ressources humaines
Charlotte Cloutier	Secrétariat du Conseil du Trésor
Michelle D'Auray	Secrétariat du Conseil du Trésor
Mario Dion	Justice Canada
Bill Ferguson	Développement des ressources humaines
Gérard Finn	Commissariat aux langues officielles
Liseanne Forand	Pêches et Océans Canada
Nicole Fortier	Secrétariat du Conseil du Trésor
Marcel Gibeault	Ressources naturelles Canada
Hélène Gosselin	Patrimoine canadien
Michel Granger	Tribunal canadien du commerce extérieur
Gilbert Langelier	Commissariat aux langues officielles
Marlene Levine	Statistique Canada
Jacqueline Loranger	Secrétariat du Conseil du Trésor
John McBride	Industrie Canada
Elizabeth Nadeau	Bureau du Conseil privé
Weldon Newton	Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses Canada
Louis Ranger	Transports Canada
Doug Rimmer	Commission de la fonction publique
Georges Tsai	Citoyenneté et Immigration Canada

III. COMMENTAIRES REÇUS :

A. Les langues officielles et la modernisation de la gestion des ressources humaines

1. Identification linguistique, dotation et classification des postes bilingues

- ? Les compétences linguistiques des postes devraient être intégrées aux normes exigées et évaluées pour lesdits postes. En même temps, il faudrait s'assurer que les exigences linguistiques identifiées répondent à des besoins réels du poste.
- ? Il faudrait que les exigences linguistiques des postes deviennent une compétence de base cotée.
- ? Il faudrait se rappeler que les exigences linguistiques font déjà partie des compétences exigées pour les postes, même si celles-ci ne sont pas cotées pour fin de classification. Toutes les politiques et les processus sont en place présentement. C'est la façon de les utiliser et de considérer l'importance des compétences linguistiques qu'ils faudrait changer.
- ? Il est difficile – lorsque quelqu'un connaît le titulaire d'un poste – de prendre les mesures nécessaires quand cette personne ne satisfait pas aux exigences linguistiques. Le système ou les mesures en place présentement pour corriger une telle situation ne sont pas efficaces et laissent trop de flexibilité dans leur application.

2. Formation linguistique

- ? Il faudrait mettre en place des mesures spéciales (d'apprentissage et autres) pour accommoder certains groupes dont les membres des minorités visibles et les personnes handicapées.
- ? L'approche devrait être changée : présentement les fonctionnaires sont formés pour réussir aux tests linguistiques plutôt que pour pouvoir fonctionner dans leur poste dans les deux langues officielles.
- ? Les méthodes de formation linguistique en place présentement ne répondent pas aux besoins et styles d'apprentissage des adultes. Il faudrait adopter des méthodes plus andragogiques et mieux orientées vers le milieu de travail des fonctionnaires.
- ? La formation linguistique devrait être simplifiée et permettre une atteinte plus rapide des niveaux visés.

3. Évaluation de la langue seconde

- ? Les méthodes d'évaluation de la langue seconde en place présentement ne répondent pas aux besoins des adultes. Il faudrait réexaminer ces méthodes et les orienter davantage en fonction du milieu de travail des fonctionnaires.
- ? La façon d'évaluer les compétences linguistiques est frustrante pour certains candidats. Les résultats aux tests ne correspondent pas toujours à leur capacité de communiquer dans une situation réelle.
- ? Les unilingues qui ont réussi à atteindre le niveau linguistique de leur poste ne sont pas tous bilingues, pour autant. Pour certains, il y a tout un écart entre réussir à atteindre un niveau linguistique et pouvoir travailler dans la langue seconde.

4. Recrutement externe

- ? Il faudrait exiger un bon niveau de bilinguisme à l'entrée à la fonction publique fédérale.
- ? Cela peut poser certains défis si l'on désire augmenter le nombre de membres des minorités visibles. Pour certains de ces membres, le français ou l'anglais, constitue leur troisième langue. Il faudrait assurer un équilibre entre le niveau exigé à l'entrée et l'atteinte d'autres objectifs, tels ceux visés par l'équité en emploi.
- ? L'enjeu relié au bilinguisme chez les minorités visibles et les personnes handicapées est plus une question de comprendre leur situation, qu'un problème en soit.
- ? Il faudrait être plus stratégique : dans certains cas, recrutons des effectifs déjà bilingues (ex. les Affaires étrangères); dans d'autres cas, comme dans les régions désignées unilingues pour fin de langue de travail, soyons plus modérés.

5. Formation et perfectionnement

- ? Il faudrait établir un plan de carrière qui incorporerait la compétence linguistique d'un employé. Ceux qui veulent progresser au sein de la fonction publique devraient comprendre la nécessité de pouvoir utiliser les deux langues officielles.
- ? Il ne faudrait pas attendre que les employés soient en poste (suite à une dotation non impérative) pour entreprendre une formation linguistique.

6. Prime au bilinguisme

- ? Il faudrait intégrer les compétences linguistiques aux normes exigées et évaluées pour les postes. La prime au bilinguisme pourrait donc être abolie.
- ? Il faudrait démontrer que nous reconnaissons l'importance de posséder des compétences linguistiques (français et anglais), pour entrer dans la fonction publique, en offrant aux candidats déjà bilingues une prime intéressante.
- ? Il serait intéressant d'offrir le choix aux candidats : prime à l'entrée ou accès à la formation linguistique payée par le gouvernement.

7. Imputabilité / Responsabilisation des fonctionnaires

- ? Il faudrait responsabiliser les employés de la fonction publique quant aux objectifs en matière de langues officielles. La complexité du système présentement fait en sorte que l'individu peut facilement perdre de vue les objectifs visés par les langues officielles.
- ? Des objectifs en matière de langues officielles devraient faire partie des accords d'imputabilité des sous-ministres.
- ? Des objectifs en matière de langues officielles devraient faire partie de l'évaluation de rendement des gestionnaires, lorsque cela s'applique.
- ? Il faudrait rendre les employés responsables de leur formation linguistique respective.

8. Bilinguisme pour les membres du groupe de la direction (CBC EX)

- ? Il serait important que les membres de la haute direction soient bilingues, si l'on veut que les employés aux niveaux subalternes le soient.
- ? Ne devrait pas être cadre dans la fonction publique fédérale quiconque ne comprend pas la réalité de la dualité linguistique du Canada.
- ? Il faudrait être conséquents dans nos actes : si on exige que les EX-01 soient bilingues (CBC pour EX), il faudrait aussi exiger le bilinguisme chez leurs sous-ministres. Évitions les contradictions.
- ? Les gens "imitent le patron" qui "dicte souvent le climat".
- ? L'exemple doit être donné par le haut.

9. Traduction

- ? Avec l'utilisation de plus en plus accrue du gouvernement en direct et des logiciels pouvant faire de la traduction automatisée, il serait à point de revoir nos politiques/pratiques dans le domaine.
- ? Il faudrait se rappeler toutefois que la traduction automatisée devrait se faire dans les deux sens : parfois de l'anglais vers le français, mais également, parfois du français vers l'anglais.

10. Changement de culture

- ? Il faudrait amener les fonctionnaires à constater que ceux-ci doivent exercer leur part de responsabilité quant à l'atteinte des objectifs en matière de langues officielles au sein de l'administration fédérale.
- ? Trop de compromis sont faits présentement quant aux objectifs en langues officielles, ce qui en minimise l'atteinte.
- ? Il serait important de développer un esprit civique chez les fonctionnaires, à savoir qu'ils sont des employés de l'état et donc ont des responsabilités vis-à-vis des deux groupes linguistiques officiels du Canada.
- ? Jusqu'à maintenant les efforts ont surtout été placés dans l'administration d'une infrastructure mécanique linguistique, et non sur le changement de culture que l'atteinte des objectifs en langues officielles suppose.

Consultation de champions des langues officielles, le 22 mai 2001 - compte rendu

- ? Dans un contexte de renouveau, il serait bon d'explorer des mesures davantage axées sur les valeurs que supposent un changement de culture, en vue d'atteindre les objectifs visés en langues officielles.
- ? Il faudrait viser haut pour l'ensemble du pays, quand on parle de l'atteinte des objectifs en langues officielles. Ne pas concentrer les énergies sur Ottawa seulement.
- ? Il faudrait prévoir une période de transition lorsque tout changement est considéré.
- ? Il faudrait démontrer que les compétences linguistiques sont importantes, lorsque les employés sont promus.
- ? Présentement, la fonction publique a développé une culture de tests et de formation linguistique. Il faudrait changer cette "culture".
- ? La complexité du système présentement fait en sorte que l'individu peut facilement perdre de vue les objectifs visés par les langues officielles.
- ? Par ailleurs, il faudrait se rappeler qu'un grand progrès a été réalisé au sein de l'administration fédérale depuis les 30 dernières années. Toutefois, les temps ont changé et il faut maintenant penser à des stratégies plus modernes, afin de mieux positionner les langues officielles.
- ? Il faudrait s'engager dans un virage positif important, ayant comme résultat une mise en oeuvre valorisante du Programme des langues officielles, tant au niveau du milieu de travail qu'au niveau des individus.
- ? Il serait temps de mettre davantage l'emphase sur l'essence qui devrait se dégager des objectifs en matière de langues officielles.
- ? Il faudrait changer les façons de faire et revoir les politiques et le Règlement existants en matière de langues officielles.
- ? Il faudrait changer l'image quant aux coûts reliés au bilinguisme. Certains membres du public y voient du gaspillage.

11. Éléments de modernisation du régime linguistique

- ? Il faudrait examiner la possibilité de déréglementer le présent régime relié aux exigences linguistiques, à la formation linguistique, au testing, afin d'adopter une approche plus simple.
- ? Il faudrait chercher à connaître davantage ce que pensent les jeunes dans la vingtaine quant à la mise en oeuvre de mesures pour atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de langues officielles.
- ? Il faudrait examiner le régime linguistique actuel de la fonction publique à la lumière des changements technologiques (tels le recrutement et la dotation en direct).
- ? Les coûts reliés à la gestion des langues officielles (traduction, formation, prime, etc) ne sont pas suffisamment reconnus comme des coûts réels d'opération.
- ? La situation de la fonction publique fédérale est en train de changer : voire des changements technologiques, des changements démographiques, et par ricochet, des répercussions sur la carte des aménagements géographiques fonctionnels du Canada.
- ? Il faudrait changer le fait que présentement les langues officielles sont souvent vues comme un problème à surmonter (traduction, coûts élevés, niveaux exigés, etc.) et non comme une composante inhérente à l'identité canadienne.

12. Autres :

- ? Il ne faudrait plus engager de consultants unilingues, lorsqu'ils auraient à interagir avec des personnes provenant des deux groupes linguistiques.
- ? Le niveau de bilinguisme au sein des ministères varie d'un organisme à l'autre.
- ? Trop de folklore entoure les langues officielles.

B. Plan stratégique d'activités pour appuyer les champions des langues officielles

Commentaires généraux quant au rôle des champions des langues officielles :

- ? Les champions des langues officielles sont dans la vente, pour ainsi dire : la vente des langues officielles. Toutefois, ils ont besoin d'un produit intéressant à vendre. Ce qui n'est pas le cas présentement.
- ? Malheureusement, le champion des langues officielles peut facilement être considéré comme devant chanter souvent "la même chanson". Les langues officielles deviennent donc, effectivement, difficiles "à vendre".
- ? Il faudrait que les champions soient visiblement appuyés par la collectivité des sous-ministres et par le greffier.
- ? Le greffier a placé les langues officielles au niveau de ses priorités pour l'année 2001-2002. Il serait important qu'il identifie des activités et des stratégies en vue d'éduquer les effectifs de la fonction publique face à l'importance de cette priorité.
- ? Il faudrait aussi penser à développer la notion d'une "équipe de champions" (d'un réseau de champions) au sein d'un ministère donné et non pas d'un seul champion; également, des champions tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau des régions.
- ? Il y a un nombre limité de sous-ministres adjoints. Ceux-ci ne peuvent intervenir dans tout. La notion d'une équipe/d'un réseau devient intéressante.
- ? Il serait important d'inclure dans le réseau des champions "la Relève" des champions.
- ? Il faudrait aller chercher des idées auprès des jeunes employés.
- ? Il faudrait faire attention à la "championite aigüe". Pour ce faire, mettre en place une infrastructure plus robuste en appui aux champions des langues officielles.
- ? Les champions ne se sentent pas vraiment outillés pour faire avancer le dossier des langues officielles. Il serait donc important de les appuyer.
- ? Le fait d'avoir un champion des langues officielles au sein d'une institution, ne doit pas déplacer l'imputabilité des autres gestionnaires. Autrement dit, il ne faudrait pas que les autres cadres ou gestionnaires au sein d'un ministère croient qu'ils ont moins de responsabilité vis-à-vis des langues officielles, parce qu'un champion "s'en occupe déjà".
- ? Le rôle du champion est de motiver, d'éduquer et de démontrer une certaine sagesse.
- ? Le champion doit faire preuve d'équilibre, d'influence et de leadership.

- ? Le champion devrait être choisi par l'ensemble du comité exécutif du ministère.
- ? Il faudrait développer une pensée stratégique commune à l'ensemble des champions. Le rôle du champion ne devrait pas se limiter à faire de la promotion. Il/elle devrait intervenir directement dans les dossiers importants du ministère, surtout s'il peut y avoir des répercussions sur les aspects de langues officielles.
- ? Il serait intéressant de reconsidérer la nomenclature de "champion".

IV. SUIVIS À LA SESSION DE CONSULTATION

A. Les langues officielles et la modernisation de la gestion des ressources humaines

- a) Les commentaires reçus lors de la session de consultation de champions des langues officielles seront examinés par un comité de travail présidé par la Direction des langues officielles (DLO) du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et composé de représentants du SCT, du Commissariat aux langues officielles (CoLO), de la Commission de la fonction publique (CFP), et autres, au besoin.
- b) Le mandat de ce comité de travail sera d'examiner les résultats de la consultation, afin de déterminer les questions qui relèvent du domaine des politiques, du domaine législatif ou autres. Le comité identifiera également la compétence autorisée en la matière, à savoir, les questions qui relèvent de la responsabilité du SCT, de la CFP, du *Groupe de travail sur la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique*, ou autres.
- c) Une grille élaborée à cet effet pourra servir d'outil d'appui à l'examen. (Voir l'annexe).
- d) Un rapport sera préparé à l'intention de Mesdames Dyane Adam et Diana Monnet (y compris la formulation de recommandations), pour leur considération.
- e) Au besoin, d'autres consultations auprès des champions ou d'autres groupes pourraient être menées.
- f) Les champions seront informés des suivis entrepris suite à la consultation du 22 mai 2001.

B. Plan stratégique d'activités pour appuyer les champions des langues officielles

- a) Les commentaires reçus lors de la consultation des champions des langues officielles, quant aux activités pouvant les aider à jouer leur rôle de champion au sein de leur institution respective, seront examinés par la DLO.
- b) Certaines bases seront cernées en vue de la préparation d'un plan stratégique d'activités pour appuyer les champions dans leur rôle de promotion des objectifs gouvernementaux visés par la relance du Programme des langues officielles.
- c) Une présentation sera faite à l'ensemble des champions lors de la réunion des 13 et 14 septembre 2001, en vue de les consulter quant au plan d'activités pouvant les appuyer dans leur rôle.

